



Plan de vigilance



2024

En application de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Idex met en œuvre un plan de vigilance, qui *“comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation”*.

En cohérence avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ce plan décrit :

- les caractéristiques et l'organisation d'Idex dans l'exercice de son devoir de vigilance,
- la méthode d'évaluation et la cartographie des risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement,
- les principales actions d'atténuation et de prévention des risques d'atteinte les plus graves aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement,
- les indicateurs de suivi et de résultats.

Publié en septembre 2024, ce plan de vigilance s'applique à l'ensemble du périmètre du Groupe.

TEXTES DE RÉFÉRENCES

Les droits protégés par les traités internationaux relatifs aux droits humains, ainsi que les standards internationaux des grandes organisations internationales constituent pour le Groupe les normes minimales à respecter dans toutes les géographies où il opère. Plus particulièrement, Idex se réfère aux textes suivants :

- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme et pactes additionnels
- Les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier en matière de non-recours au travail forcé (conventions n°29 et 105), au travail des enfants (conventions n°138 et 182), aux discriminations (conventions n°100 et 111), ainsi qu'en matière de préservation de la liberté d'association et de représentation (conventions n°87 et 98)
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies
- La Convention des Nations Unies contre la corruption
- La loi française sur le devoir de vigilance
- Les engagements volontairement pris par Idex dans le cadre de :
 - sa charte éthique, son code de conduite anti-corruption, et sa charte des achats responsables, tous ces documents ayant été mis à jour en 2023
 - sa déclaration sur les Droits humains, publiée en 2024
 - son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact).

SOMMAIRE

1. Le groupe Idex	4
2. Gouvernance du plan de vigilance	8
2.1. Champ d'application	8
2.2. Ressources humaines	8
2.3. Coordination et approbation	8
2.4. Dispositif d'évaluation	9
2.5. Dispositif d'alerte éthique	10
3. Risques	11
3.1. Méthodologie	11
3.2. Cartographie	12
4. Actions et résultats	15
4.1. Droits humains et libertés fondamentales	16
4.2. Santé et sécurité	17
4.3. Environnement	18

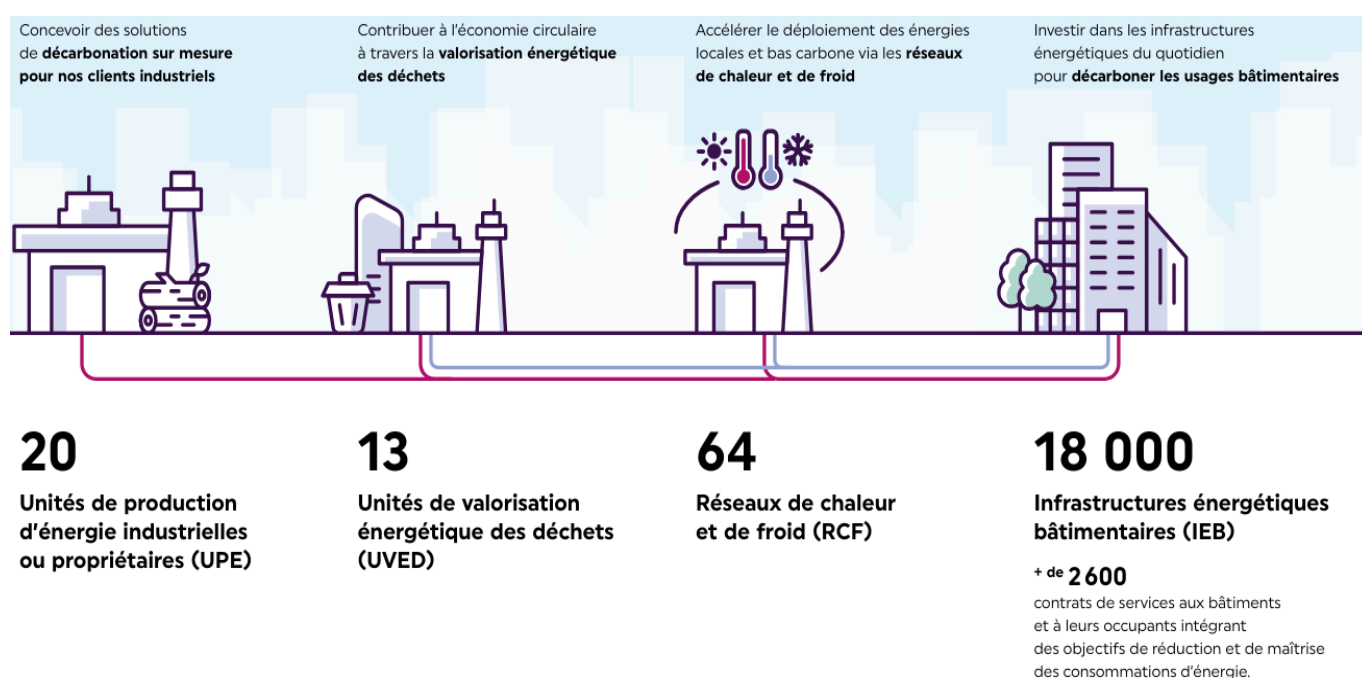


1 Le groupe Idex

1. Le groupe Idex

Créé en 1963, le groupe Idex développe, conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures énergétiques locales et bas carbone de fourniture de chaleur et d'électricité pour les bâtiments, les villes et l'industrie.

Idex est un opérateur du marché verticalement intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies locales, de la production d'énergie thermique ou électrique à partir de ressources énergétiques locales et décarbonées (géothermie, déchets, biomasse, solaire), en passant par la distribution de cette énergie à travers les réseaux de chaleur et de froid, jusqu'à l'optimisation de son usage final au sein des bâtiments industriels, résidentiels et tertiaires.



Présent dans quatre pays (France, Belgique, Luxembourg et Lituanie), le groupe Idex compte 6100 salariés et a réalisé 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Notre mission "Accélérer la transition énergétique en valorisant des solutions locales et bas carbone" est en lien direct avec quatre des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies à échéance 2030 :

- ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

A travers nos engagements environnementaux, sociaux et sociétaux, nous contribuons à l'atteinte de sept autres objectifs :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 15 : Vie terrestre
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'engagement environnemental, social et sociétal d'IDEX est au cœur de la stratégie de l'entreprise et contribue à sa performance globale. A travers ses activités, IDEX entend avoir un impact positif pour l'ensemble de ses parties prenantes et contribuer aux transformations à l'œuvre au sein de la société, au premier rang desquelles une transition énergétique qui permette d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le changement climatique.

La politique d'engagement d'IDEX se décline en 6 axes.



Elle a été élaborée en s'appuyant sur les résultats de l'analyse de matérialité menée en consultant les parties prenantes internes et externes du Groupe. Entretiens avec les membres du Comex, exploitation du questionnaire adressé aux collaborateurs et consultations croisées réunissant l'actionnaire principal, des clients et ONG ont permis de hiérarchiser et prioriser les enjeux. Il en est notamment ressorti un consensus sur :

- la priorité accordée à la santé et à la sécurité des collaborateurs et sous-traitants
- le caractère central de l'engagement environnemental pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique
- le souhait de favoriser l'engagement collectif et individuel des collaborateurs.

La politique d'engagement, les plans d'actions associés et leur réalisation sont pilotés par un comité RSE. Présidé par le président du groupe Idex et composé de 8 membres, il se réunit une fois par mois.



2 Gouvernance du plan de vigilance

- 2.1. Champ d'application
- 2.2. Ressources humaines
- 2.3. Coordination et approbation
- 2.4. Dispositif d'évaluation

2. Gouvernance du plan de vigilance

2.1. Champ d'application

Le plan de vigilance est applicable à l'ensemble du groupe.

Il convient toutefois de noter qu'IDEX exerce son devoir de vigilance sur un périmètre, au sein duquel son influence varie, en fonction des types de projets et de contrats concernés. Ainsi, le Groupe n'est pas toujours propriétaire des infrastructures qu'il opère pour le compte de ses clients, collectivités locales, industriels ou tertiaires. Sa capacité à intervenir sur ces sites, en particulier pour des actions nécessitant d'importants investissements (pour l'adaptation au changement climatique par exemple), est subordonnée à l'accord et au soutien de ses clients et à la mobilisation de ses sous-traitants et fournisseurs.

Le degré de maîtrise du Groupe IDEX sur la mise en oeuvre des actions varie ainsi, du plus élevé au plus faible :

- Infrastructures propriétaires
- Infrastructures déléguées - participation majoritaire et/ou contrôle opérationnel
- Participations minoritaires et sous-traitants sur sites
- Sous-traitants hors site et fournisseurs référencés
- Autres fournisseurs et matières premières

2.2. Ressources humaines

L'élaboration et la mise en oeuvre du plan de vigilance s'appuient sur les directions suivantes :

- Direction juridique et compliance
- Direction de l'engagement
- Direction des ressources humaines
- Direction du support aux opérations
- Direction des finances et achats

Au sein des entités opérationnelles, le dispositif s'appuie sur les réseaux internes suivants :

- Responsables sécurité, qualité, environnement, énergie (R SQEE)
- Responsables des ressources humaines (RRH)

2.3. Coordination et approbation

Afin de coordonner le travail des différents acteurs internes, un comité "devoir de vigilance" se réunit au minimum une fois par an pour :

- partager la veille réglementaire et sociétale liée au devoir de vigilance,
- actualiser la cartographie des risques en lien avec le devoir de vigilance sur la base des incidents graves éventuellement survenus, des alertes éthiques instruites, des résultats des évaluations des filiales et des tiers, et des commentaires des parties prenantes,
- établir le plan d'action annuel, sur la base des indicateurs de mise en oeuvre et des résultats du plan.

Il réunit les acteurs mentionnés ci-dessus ainsi que des représentants des filiales ou d'autres directions fonctionnelles, en fonction de l'ordre du jour. Il est co-animé par la directrice de l'engagement et la directrice juridique du Groupe. Le plan de vigilance est discuté annuellement en Comité de direction et en réunion de management en présence de l'actionnaire principal.

2.4. Dispositif d'évaluation

2.4.1. Filiales

Le Groupe Idex est certifié, pour la majorité de ses sites et activités, sur les référentiels normatifs Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Sécurité (ISO 45001) et Energie (ISO 50001).

Dans ce cadre, Idex met en place un planning d'audit externe de ses entités et filiales certifiées par un organisme extérieur accrédité. Ces audits externes couvrent l'intégralité des processus du groupe Idex : direction et management, support et opérationnel. Les résultats des audits sont retranscrits dans des plans d'actions d'amélioration continue et communiqués à la direction générale du Groupe Idex.

En complément, des audits internes sont réalisés par les responsables SQEE, qualifiés et formés, sur l'ensemble des processus. La planification est annuelle et concerne les directions opérationnelles et régionales. Chaque audit interne donne lieu à un compte rendu et à un plan d'actions d'amélioration.

2.4.2. Tiers

Dans le cadre de son code de conduite anti-corruption, le Groupe a précisé les règles applicables aux relations avec des tiers, notamment :

- la procédure applicable aux parrainages et mécénats
- l'évaluation préalable des relations envisagées avec des consultants et apporteurs d'affaires, qui s'appuie sur un questionnaire de conformité.

Les contrats de partenariat sont présentés au Comité des Partenariats composé du Président du Groupe, du Directeur Général Délégué, du Directeur du développement de chaque branche d'activité et de la Directrice Juridique.

Une version condensée du Code de Conduite est soumise par la direction des achats à la signature des sous-traitants et fournisseurs

Les flux financiers associés aux tiers identifiés à risque (intermédiaires, partenaires, bénéficiaires de dons, d'actions de mécénat et de parrainage) font l'objet d'une revue chaque trimestre pour les 15 sociétés majeures du groupe grâce à l'utilisation d'un outil dédié (Géo).

Cette mission est organisée en collaboration avec la Direction de l'Audit interne.

2.4.3. Investissements

Le Comité d'Engagements et d'Investissements Groupe (CEI) approuve tout projet (relatif à un nouvel investissement ou un contrat nouveau ou existant) dont le montant dépasse un des seuils fixés par la procédure du Groupe. Certains projets doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil de surveillance d'Idex.

2.5. Dispositif d'alerte éthique

Un dispositif permettant de transmettre des alertes en matière éthique est à la disposition des collaborateurs et parties prenantes du groupe, victimes ou témoins d'actes ou comportements contraires aux lois et réglementations en vigueur et/ou aux principes d'intégrité et de respect des droits humains (pratiques contraires à l'éthique des affaires, discrimination, harcèlement, atteintes à l'environnement...).

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, ainsi qu'aux tiers, via l'adresse alertes@idex.fr. Il garantit la confidentialité et l'absence de représailles ou de discrimination à l'encontre des auteurs de signalements agissant de bonne foi et sans contrepartie financière directe. Les alertes sont reçues et traitées ou orientées par le comité éthique du groupe Idex, se composant de : la directrice juridique, le directeur financier, la directrice des ressources humaines et la directrice de l'engagement.

3. Risques

3.1. Méthodologie

Le Groupe tient compte des risques inhérents à la nature de ses activités pour établir une cartographie des risques majeurs, coordonnée par la direction juridique et mise à jour régulièrement.

Le risque pays est évalué au regard de l'indice ESG mis à jour annuellement par Global Risk Profile. Les quatre pays d'implantation du groupe IDEX (France, Belgique, Luxembourg et Lituanie) présentent un indice de risque "très faible" ou "faible" selon cette classification.

Sur la base d'entretiens réalisés avec les managers, les risques ont fait l'objet d'une évaluation interne visant à qualifier leur criticité sur l'ensemble du périmètre d'activités du Groupe, puis classés par ordre de priorité.

La cartographie des risques majeurs est complétée par :

- une analyse des risques de corruption, réalisée par la direction juridique en 2022 et mise à jour en 2023,
- une analyse de matérialité des enjeux liés à la responsabilité sociétale d'entreprise menée en 2022 en consultant les parties prenantes internes et externes du Groupe. Entretiens avec les membres du Comex, exploitation du questionnaire adressé aux collaborateurs et consultations croisées réunissant l'actionnaire principal, des clients et ONG ont permis de hiérarchiser et prioriser les enjeux,
- une analyse des risques industriels centrée sur la sécurité des intervenants, permettant de qualifier l'exposition aux dangers et d'élaborer des plans d'actions pour réduire ces risques,
- une analyse des aspects environnementaux significatifs réalisée dans le cadre du système de management environnemental du Groupe en conformité avec la norme ISO 14001 : *"Un organisme détermine ses aspects environnementaux et les impacts environnementaux associés, et détermine ceux qui sont significatifs et donc qu'il est nécessaire de prendre en compte dans son système de management environnemental"*. Coordonnée par la direction du support aux opérations, cette analyse est mise à jour annuellement.

Un travail d'identification et de cartographie des risques liés aux activités des fournisseurs et sous-traitants, tenant compte des mêmes facteurs, est en cours.

3.2. Cartographie

Le tableau suivant synthétise les principaux risques identifiés dans les domaines concernés par le devoir de vigilance : droits humains, santé-sécurité et environnement.

	Risques	Causes possibles	Conséquences possibles
Droits humains	Travail illégal	Procédures RH lacunaires	Pression sur les conditions de travail et risques induits en matière de santé sécurité : accidents, risques psycho-sociaux
	Travail forcé		
	Travail des enfants		
	Déni de droit d'association	Manque de sensibilisation et/ou formation	Détérioration du climat social, baisse d'engagement des collaborateurs
	Salaire indécent		
	Conditions de travail indignes	Manque d'engagement managérial	Carrières individuelles entravées
	Harcèlement ou discrimination		
Protection des données personnelles	Cyber-attaque Non-respect des procédures par les salariés, prestataires ou fournisseurs	Piratage, usurpation d'identité	
Santé et sécurité	Risques santé et bien être au travail	Manque de vigilance / culture du service	Dommages aux personnes, blessures, mort
	Accidents de la circulation	Non-respect des procédures	
	Electrisation / électrocution		
	Accidents en lien avec la manipulation de produits chimiques	Non-respect du code de la route / tiers responsables	
	Chute de hauteur	Manque d'équipements de protection individuelle	
Environnement	Incendie, explosion	Non-respect des procédures	Dommages aux biens ou aux personnes
	Non-conformité des rejets, pollution accidentelle	Entretien-maintenance insuffisants, défaillance des systèmes de suivi	Arrêt d'exploitation
	Impact des activités sur le climat (non-conformité aux lois)		Pollution
	Impact des activités sur la biodiversité (non-conformité aux lois)	Intrusion sur un site ou un système Événements climatiques extrêmes	Perte de biodiversité Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine

Le tableau suivant présente l'évaluation de ces risques, sur le fondement d'une cotation tenant compte de la fréquence, de la gravité, de la sensibilité pays et du degré de maîtrise du risque.

Risques		Activités d'I dex					Chaîne de valeur		Communautés locales	
		RCF	UVED	UPE	IEB	Fonctions support	Sous-traitants sur site	Sous-traitants hors site et fournisseurs	Riverains des sites	Usagers
Droits humains	Travail illégal									
	Travail forcé									
	Travail des enfants									
	Déni de droit d'association									
	Salaire indécent									
	Conditions de travail indignes									
	Harcèlement ou discrimination									
	Protection des données personnelles									
Santé et sécurité	Accidents de la circulation									
	Electrification / électrocution									
	Accidents en lien avec la manipulation de produits chimiques									
	Chute de hauteur									
	Risques santé et bien être au travail									
Environnement	Incendie, explosion									
	Non-conformité des rejets, pollution accidentelle									
	Impact des activités sur le climat (non-conformité aux lois)									
	Impact des activités sur la biodiversité (non- conformité aux lois)									

	Risque important
	Risque modéré
	Risque faible à nul
	Non applicable

Comme illustré dans le graphique ci-dessus, les principaux risques résiduels (compte tenu des programmes d'atténuation et de prévention mis en place par Idex et décrits dans la section suivante) d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, à l'échelle du groupe, sont les suivants :

- La santé-sécurité, en particulier les risques liés aux déplacements, aux énergies, aux produits chimiques et aux chutes de hauteur
- La cybersécurité (en lien avec les risques industriels et la protection des données personnelles)

Compte tenu de ses impacts potentiels sur la disponibilité des ressources, sur le fonctionnement des infrastructures et sur les conditions de travail, le changement climatique aggrave les risques. Idex a pris des engagements pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et accompagner ses clients dans l'atténuation et l'adaptation.

4. Actions et résultats

Les risques auxquels sont confrontées les entités du groupe Idex dépendent directement de la nature de leurs activités et du contexte géographique et juridique dans lequel elles les conduisent. Chacune d'entre elles, en veillant à s'inscrire dans le cadre des politiques internes du Groupe, définit les mesures qui lui paraissent les plus adaptées aux enjeux et bénéficie pour cela d'un accompagnement des directions fonctionnelles.

Les tableaux suivants décrivent le plan d'action du Groupe. Ils précisent les risques, sous-risques et illustrent si besoin ceux-ci en décrivant également les conséquences potentielles de la manifestation éventuelle de ceux-ci pour les parties prenantes.

4.1. Droits humains et libertés fondamentales

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2023-2024	Indicateurs	Résultats 2023
Travail illégal	Charte éthique Déclaration sur les droits humains Charte achats responsables Politique achats responsables	Poursuite des formations à l'éthique en présentiel assurées par la directrice juridique / Déploiement d'une formation digitale brève et obligatoire (refresh) sur l'éthique des achats en mai 2024 Communications multiples sur l'existence du dispositif d'alerte éthique Accords conclus en 2023 : égalité hommes/femmes (groupe), frais de santé (groupe), prévoyance (groupe), commissions de suivi des accords frais de santé et prévoyance (groupe), fonctionnement du CSE (idex énergies), astreinte (idex énergies), Percol (idex énergies), télétravail (idex énergies + idex services) Réalisation du premier baromètre "Diversité" ; résultats et plan d'action associé présenté à l'ensemble des salariés d'Idex Mise en oeuvre des actions prévues par l'accord handicap, notamment : formation en présentiel des relais handicap, des RRH et managers : modules digitaux de sensibilisation à destination de l'ensemble des salariés, master-class sur le handicap invisible, mise à disposition d'un numéro d'appel anonyme permettant aux salariés de poser leurs questions relatives au handicap à un expert en toute confidentialité... Mise en oeuvre des actions prévues par l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, notamment : master class et ateliers à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le sexisme, publication d'un guide de la parentalité, relance du réseau Idex0Féminin et participation à des événements de promotion de la mixité dans les métiers Développement de la méthode d'audit des fournisseurs	Nb d'infractions liées à l'éthique et aux droits humains	0
Travail forcé (travailleur immigré forcé à travailler en raison de sa condition)			Taux de couverture du dispositif d'alerte éthique	95%
Travail des enfants			Nb d'alertes éthiques traitées	5
Déni de liberté d'association et de négociation collective			% de collaborateurs couverts par un dispositif de dialogue social	97%
Salaires indécents			% de femmes dans l'encadrement (France)	24%
Conditions de travail indignes			% de collaborateurs en situation de handicap (France)	2,80%
Harcèlement ou discrimination, à l'embauche ou en cours de carrière en raison de l'origine, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'apparence physique...				

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2023-2024	Indicateurs	Résultats 2023
Perte de données		Réalisation d'un audit cyber-sécurité et déploiement du plan d'actions associé Campagnes de sensibilisation au phishing / déploiement d'une formation digitale brève et obligatoire (refresh) en février 2024	Nb d'incidents en matière de protection des données personnelles	0

4.2. Santé et sécurité

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2023-2024	Indicateurs	Résultats 2023
Accidents de la circulation	Politique santé-sécurité	Extension de la couverture des certifications Iso 45001 et/ou MASE Réseau de 45 responsables qualité sécurité énergie environnement Objectifs impactant la rémunération des dirigeants (taux de fréquence et réalisation des VPS) ; revue mensuelle des résultats par le Comex Développement des contenus sécurité du module d'onboarding des nouveaux salariés Augmentation du nombre de VPS et causeries prévention Communication récurrente autour des 6 règles d'or de la sécurité ; Semaine de la sécurité autour des thèmes de la vigilance partagée et du risque électrique (StopElec) ; 2 ^{ème} journée TousPROches (rangement, ordre et propreté) ; déploiement d'une formation digitale brève et obligatoire (refresh) sur la sécurité en octobre 2023 Dispositifs de soutien social et/ou psychologique	Nb d'accidents mortels	1
Electrisation / électrocution			Taux de gravité - Groupe (Tg1)	0,29
Accidents en lien avec la manipulation de produits chimiques			Taux de fréquence - Groupe (Tf1)	11,18
Chute de hauteur			Nb de visites préventives de sécurité	3535
			Nb de causeries prévention	2926
Risques santé et bien être au travail		Taux de couverture par des certifications Iso 45001 et/ou MASE (en effectifs)	81%	

4.3. Environnement

Risques	Engagements publics du groupe	Plan d'atténuation des risques : principales actions 2023-2024	Indicateurs	Résultats 2023
Incendie, explosion	Politique biodiversité	Extension de la couverture des certifications Iso 14001 et revue du système de management environnemental	Nb de condamnations liées aux litiges environnementaux	0
		Réseau de 45 responsables qualité sécurité énergie environnement	Taux de couverture des certifications Iso 14001 (en effectifs)	83%
		Elaboration d'une politique de sécurité des systèmes d'information industriels	Émissions totales de GES (scopes 1, 2, 3) en t CO2eq	2 047 680
Non-conformité des rejets, pollution accidentelle		* promotion de la sobriété énergétique auprès de nos clients (consommer moins d'énergie)	Emissions évitées en t CO2eq	851 081
		* excellence opérationnelle au service de l'efficacité énergétique (consommer moins d'énergie primaire pour produire une quantité d'énergie utile donnée)	Taux d'EnR&R dans les réseaux de chaleur	66%
Impact des activités sur le climat (non-conformité aux lois)		* substitution d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) aux énergies fossiles	Energie renouvelable et de récupération produite (GWh)	3 735
		Verdissement de la flotte automobile	Part des véhicules verts (électriques et hybrides rechargeables) dans les véhicules renouvelés dans l'année	16,70%
Impact des activités sur la biodiversité (non-conformité aux lois)	Définition de principes directeurs pour la gestion et l'entretien des espaces verts ; conclusion d'une convention de partenariat avec la fédération des conservatoires des espaces naturels afin de mettre en oeuvre des plans d'action biodiversité sur 4 sites industriels et une direction régionale			